

RELEVÉ DE DÉCISION DU
COMITÉ CONSULTATIF ALLOCATION DE RESSOURCES
Section Psychiatrie
Mardi 15 septembre 2023 – 11h en visioconférence

1. Les participants

Le Président du CCAR, Docteur Stéphane BOURCET (pédopsychiatre) / titulaire

- Pour la FHF :

Monsieur Franck POUILLY (directeur, CH de Manosque et CH de Digne) / titulaire

Docteur Annie DURIEUX (CH Buëch Durance - Laragne) / titulaire

Madame Magali COLLAS (DAF, CHU de Nice) / suppléante

Monsieur Jean-Marc BARGIER (directeur CH Henri Guérin) / suppléant

Madame Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT (directrice, CH Montfavet) / titulaire

- Pour la FEHAP :

Madame Stéphanie DURAND (directrice, CH Sainte Marie) / titulaire

- Pour la FHP :

Monsieur Nicolas CHOUTET (Directeur des Opérations Adjoint - Filière Santé Mentale - Groupe Ramsay) / titulaire

Monsieur Alain LONGONE (Directeur de la Clinique Saint Didier (84)) / suppléant

Docteur Marcel ALCHECH (Directeur Général et Président de la CME de la Clinique La Lauranne) / titulaire

Docteur Emmanuel MULIN (Psychiatre à la Clinique du Val du Fenouillet) / suppléant

- Pour l'UNAFAM :

Monsieur Jean-Yves MAQUET / titulaire

- Pour ADVOCACY France :

Madame Sonia SUEZ / titulaire

Pour le groupe technique du CCAR :

Docteur Raphaël CURTI (DIM, CH VALVERT)

Docteur Vincent BONNIOL (DIM, CH MONTFAVET)

Docteur Jean-Charles OLIVIER (DIM, CH EDOUARD TOULOUSE)

- Pour l'ARS étaient présents :

Monsieur Mathieu JARDIN, chargé de mission

Docteur Guillaume GAUBERT, médecin inspecteur de santé publique référent en psychiatrie et soins en détention

Madame Caroline VAN DE VONDELE, chargée de mission soins en détention et psychiatrie

Madame Sihem BEDDIAFI, chargée d'allocation de ressources

Monsieur Olivier PANZA, chef du service régulation financière

2. Quorum : 8 membres présents avec une DPI valide + 3 membres du groupe technique / 8 votants en début de séance

Le quorum de 7 est donc réuni.

3. Rappel de l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu du CCAR du 28/03/2023
- Information composition comité (rappel sur DPI)
- Point d'actualité sur le déploiement de la réforme
- Présentation enquête « activités spécifiques régionale »
- Echanges
- Vote sur les propositions élaborées par le GT CCAR

4. Déroulé de l'ordre du jour :

- Le compte rendu du CCAR du 28/03/2023 est validé par les membres
- Pas de changement officiel dans la composition du comité
- La présentation du point d'étape des versements de crédits composant les deux premières circulaires budgétaires de la campagne 2023 n'appelle pas de questions de la part des membres. Il en est de même pour le projet d'enquête recensant les activités spécifiques régionales ou la feuille de route indicative du deuxième semestre 2023.
- Une invitation à participer à un webinaire animé - entre autres - par l'équipe nationale en charge de la réforme de financement sera envoyée prochainement à l'ensemble des établissements psychiatriques de la région. Ce webinaire fera l'objet d'une préparation en région donc les modalités restent à définir (mails, séance du GT...).
- Les membres du comité soulignent la complexité du modèle de financement et les difficultés d'appropriation qui en découlent
- Les membres votent un avis favorable (à l'unanimité des votants) à la proposition de ventilation de la fraction « croissance de base » non ciblée de la dotation populationnelle sur la base des recettes notifiées en 2022.

5. Ajournement

La réunion est ajournée par le Docteur BOURCET à 12h35.